

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE - B.I.A.

Qu'est-ce que le BIA ?

Le Brevet d'Initiation Aéronautique est un diplôme de l'Éducation Nationale généralement organisé en lycée (mais aussi en collège).

La formation théorique est assurée sous la responsabilité d'un titulaire du CAEA (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique) et dure environ 40h (en dehors des heures de cours habituels). L'examen a lieu tous les ans au mois de mai.

L'examen se déroule sous forme de QCM réparti sur cinq matières obligatoires : « *Météorologie & Aérologie* » ; « *Aérodynamique, Aérostatique & Principes du Vol* » ; « *Étude des Aéronefs & des Engins Spatiaux* » ; « *Navigation, Règlementation, Sécurité des Vols* » ; « *Histoire & Culture de l'Aéronautique et du Spatial* » et d'une épreuve facultative d'anglais.

Le BIA s'adresse à toutes et à tous, sans limite d'âge : donc il s'adresse à vous !

Qu'apporte le BIA ?

Le BIA apporte une culture générale dans le domaine aéronautique et spatial.

Le BIA valorise un CV lors de la recherche d'un emploi lié au monde aéronautique (pilote civil ou militaire, mécanicien aéronautique, contrôleur aérien, ingénieur aéronautique, ...). Il apporte, à diplôme équivalent, une importante valeur ajoutée à la candidature.

Qu'apporte la FFA ?

La Fédération Française Aéronautique (FFA) propose, au travers de ses 600 aéroclubs, au début de la formation théorique, une licence « *Jeunes Ailes* » pour un coût de 25€ (tarif 2021-2022) qui permet au titulaire de cette licence de bénéficier :

- de janvier à juin de l'année scolaire de formation d'un abonnement au magazine fédéral « Info-Pilote » pour le familiariser avec le milieu aéronautique ;
- d'un contact Aéroclub privilégié incluant la désignation d'un tuteur (aide ponctuelle, ...) ;
- de s'inscrire, après l'examen du BIA, dans un aéroclub comme élève pilote à tarif préférentiel ;
- d'un accès privilégié à des programmes réservés (Cadet de l'Armée de l'Air, Stage Aviation Légère de l'Armée de Terre,...) et à d'éventuels challenges exclusifs.

Où se former ?

1-Dans son propre **établissement scolaire** si la formation est proposée (ou dans un établissement scolaire proche où les élèves « extérieurs » sont acceptés) ;

2-Dans un **aéroclub** affilié à la FFA où la formation au BIA est dispensée, (liste des aéroclubs affiliés sur www.ffa-aero.fr / Les aéroclubs / La carte des aéroclubs)

⇒ un **VOL BIA** pour les candidats volontaires sera proposé si la formation théorique est suivie :

- dans un établissement scolaire sous convention avec un aéroclub affilié à la FFA, ou
- dans un aéroclub affilié à la FFA dispensant la formation BIA ;

3-En **candidat libre** (contacter le Service des Examens de votre du Rectorat de votre domicile pour vous inscrire à l'examen).

Après le BIA ?

Les détenteurs de la licence « *Jeunes Ailes* » ayant obtenu le BIA et souhaitant débiter une formation de Pilote Privé, peuvent, à partir du 1^{er} juin de l'année du BIA, souscrire une licence FFA qui sera valable 18 mois à tarif préférentiel.

Pour les élèves-pilotes de moins de 21 ans, la FFA attribue des bourses dans le cadre du programme « *Objectif Pilote* ». A ces aides, qui peuvent atteindre jusqu'à 2275€, peuvent s'ajouter des aides régionales (Comités Régionaux Aéronautiques).

Besoin de plus d'informations ?

À la FFA (Fédération Française Aéronautique) : www.ffa-aero.fr / Apprendre à piloter / Les formations ou par mail à l'adresse : secretariat@ffa-aero.fr

Site internet : www.monbia.fr

Au Rectorat de votre Académie, service CIRAS (Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial) pour connaître les établissements préparant au BIA ou pour vous inscrire en candidat libre.

Coordonnées des CIRAS également disponibles sur le site www.monbia.fr